



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par
Eusèbe Sénécal & fils, Montréal.

Vol. IX. No 7.

MONTREAL, JUILLET 1886.

Un an \$1.00
payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

“En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'agriculture* n'est que de *trente centins par an* pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pouvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Sénécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole.”

PARTIE OFFICIELLE

Table des matières.

Note de la rédaction.....	97
Les cercles agricoles.....	97
Convention des cercles agricoles.....	97
Rapport de la convention de la société d'industrie laitière.....	99

Note de la rédaction.

Vu l'importance des deux dernières conventions qui ont eu lieu en avril dernier à Québec, l'une de la société d'industrie laitière, l'autre des cercles agricoles, nous avons préparé avec soin des rapports de ces deux conventions afin d'en faire la matière d'un numéro du *Journal*. Plusieurs questions du plus haut intérêt pour les cultivateurs y sont traitées. Nous sommes certains que nos lecteurs nous sauront gré de leur donner ces rapports complets et nous pardonneront l'absence des gravures que nous omettons dans le présent numéro, vu l'abondance des matières.

LES CERCLES AGRICOLES.

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que, pendant le Concile qui vient de se terminer, N.N. S.S. les Evêques de cette province ont approuvé hautement la création des Cercles Agricoles et ont manifesté le désir de les voir se répandre dans toutes les paroisses. Leurs Grandeurs ont même réglé que, dans chaque diocèse, les Cercles seront sous l'autorité de l'Evêque diocésain. Cette mesure donne le plus grand ascendant possible aux Cercles et en assure le bon fonctionnement.

Ci-suit la constitution des Cercles telle que définitivement approuvée. Les mots soulignés ont été ajoutés par N.N. S.S. les Evêques eux-mêmes.

CONSTITUTION DES "CERCLES ST-ISIDORE, LABOUREUR."

1. Les cercles agricoles, créés et à créer dans la province de Québec, seront connus sous le nom de **CERCLES SAINT-ISIDORE, LABOUREUR**, et seront sous l'autorité de l'Evêque diocésain.

2. Chaque cercle est sous la direction immédiate du Curé de la paroisse.

3. Les cercles sont sous la protection spéciale du Sacré-Cœur de Jésus. Ils auront, autant que possible, oriflamme et insignes. Ils célébreront annuellement leur fête patronale le jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, ou tout autre jour choisi par M. le Curé de la paroisse.

Le but des cercles est de : 1^o Faire aimer l'agriculture et la rendre plus prospère ; 2^o Bien remplir tous ses devoirs d'état ; 3^o Combattre énergiquement le luxe et l'ivrognerie en pratiquant les vertus opposées ; 4^o Encourager la colonisation, et enrayer le plus possible l'émigration ; 5^o Eviter les procès et les injustices ; 6^o S'entr'aider, pour le bien.

Chacun des cercles fera les règlements qui lui conviendront le mieux en ce qui regarde l'admission des membres, les canons, etc., et ces règlements seront soumis à l'approbation de l'Evêque. Mais il ne devrait pas y avoir moins d'une réunion par mois, et autant que possible, on devrait tenir un registre contenant le résumé des délibérations du cercle.

Il y aura chaque année un congrès des délégués des Cercles, dans le but d'aider davantage l'agriculture et de rendre les cercles plus prospères. Ce congrès élira un président et un comité général chargés pendant l'année d'étudier tout spécialement ce qui sera de nature à faire prospérer davantage tous les cercles de la province.

CONVENTION DES CERCLES AGRICOLES.

Nous avons eu l'avantage d'assister à une convention des cercles agricoles de la province de Québec qui s'est tenue dans une des salles du Palais Législatif le 15 avril dernier. Il nous a fait plaisir de constater de visu l'intérêt extraordinaire que l'on porte aujourd'hui au développement de l'a-